

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 5 JUILLET 2023 – Délibération n°069

L'an deux mil vingt trois et le cinq juillet à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
21	29	24

Date de la convocation
05/07/2023

Date d'affichage de la convocation
28/06/2023

Secrétaire de séance : Françoise CAPUS

Présents : - ANGLADE Clémence - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - BURGIERE Philippe - CAPUS Françoise – CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - GROS Edmond - LAURAIN Damien – LAYRAL Rémi - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - MULLER Geoffroy - MURET Yvain - ROZIERE Régine – SAHUQUET Jean-Marc – TAJAN Isabelle

Absents : ALMIRE Yvan - RAGOT Annie - BORIE Nina – BOUDIAS DECROIX Nathalie (pv à Mélanie BRUNET)- FABRE Emilie - LABRO Isabelle - FOS Mariana(pv à Régine ROZIERE) - JARROUSSE Caroline (pv à Clémence ANGLADE)

Objet

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire propose de réajuster le budget principal :

- Achat colombariums + 1 000 € par rapport aux prévisions
- Nettoyage des terrains de tennis non prévu : manque 7 810 € sur l'opération équipement sportif
- Erreur d'imputation sur l'aménagement de la Rue du Grand Faubourg : il s'agit d'une opération 611 (lors du budget écriture saisie sur l'article 2151 sans opération).
- Travaux supplémentaires sur l'avenue Pierre Sémard (modification technique imposée par le Département – décaissement total et raboutage de la chaussée + mobilier urbains supplémentaires) + 32 000 €

Le conseil municipal à l'unanimité décide de modifier le budget comme suit :

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
Section d'investissement – Dépenses		
Opération 720	Article 21316	Colombarium – équipements du cimetière
		1 000.00 €
Opération 502	Article 2111	Acquisition de terrains- terrains nus
		- 1 000.00 €
Opération 723	Article 21318	Equipements sportifs – terrains de tennis
		7 810.00 €
Opération 719	Article 21318	Mur escalade – constructions
		- 7 810.00 €
Chapitre 21	Article 2151	Réseaux de voirie
		-1 000 000.00 €
Opération 611	Article 2151	Rue du Grand Faubourg- réseau de voirie
		1 000 000.00 €
Opération 610	Article 2151	Avenue Pierre Sémard – réseau de voirie
		32 000.00 €
Opération 511	Article 21534	Réseaux secs – Réseaux d'électrification
		- 32 000.00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,
le Maire, Edmond GROS



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture